



Conseil Municipal du 06 mars 2021  
Convoqué le 25 février 2021

Présidé par Xavier BARTOSZEK, Maire  
Conseillers Municipaux en exercice : 33

**Présents :** M. Xavier BARTOSZEK – Mme Jessica TANCA – M. Jean-Claude DENIS – Mme Mirtille STIEVENARD – M. Noël POIGNARD – Mme Catherine LERICHE - M. Yves CONDEVAUX – Mme Anne-Marie DERUELLE – M. Jean DEBEVE – Mme Marie-Thérèse VALIN – MM. Bruno COTTON – Yannick CAMBIER – David PARIS – Mmes Cathy LEFEBVRE - Virginie BUYSENS – Séverine WILLEMO – Lydie JONNIAUX – Aurélie HAMMICHE - MM. Jérémy DURAND – Gwenaël DHEE – Mme Christelle CHARLON – M. Michel MEURDESOLF – Mmes Martine MOROGE – Christelle LUTAS - Isabelle CHANTREAU – MM. Nazim FLICI - Rémy FLEURY - Pascal CLERY.

**Excusés :** Mmes Léone TAISNE (proc. à Mme Stiévenard) – Mélanie DEILHES (proc. à Mme Valin) – MM. Nicolas FACON (proc. à M. le Maire) – Anthony BRASSART proc. à Mme TANCA) - MM. Eric WALRAEVE (proc. à M. Fleury).

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 9 heures.

À l'invitation de Monsieur le Maire, une minute de silence est observée par l'assemblée en la mémoire de Monsieur Jean-Claude DUTOIT.

**Monsieur le Maire :** « Je remercie la presse d'être présente en l'occurrence Monsieur Ottaviani pour l'Observateur du Douaisis et Monsieur Rochat pour la Voix du Nord qui ne devrait pas tarder, il m'a dit qu'il serait présent. »

**Arrivée de Madame Virginie BUYSENS à 9h05.**

Monsieur le Maire propose que **Monsieur Yannick CAMBIER** assure les fonctions de secrétaire de séance.  
**L'assemblée accepte à l'unanimité**

## **I - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2020**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Lutas.

**Madame Lutas :** « Lors de la réunion du 19 décembre, j'étais bien présente et dans tous les votes il est noté que j'ai donné procuration à Monsieur Walraeve. »

**Monsieur le Maire :** « J'avais connaissance de cette demande de rectification d'une erreur matérielle car il s'agit d'un copier/coller des votes de la séance précédente. Le procès-verbal est rectifié en conséquence. »

**Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2020 rectifié est adopté à l'unanimité.**

## **II – QUESTIONS MISES EN DÉLIBÉRATION**

### **A. SERVICE URBANISME**

#### **1. AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR À FEUX SITUÉ BOULEVARD DRION (RD 943), RUE CHANTREAU ET RUE VERRIER EN CARREFOUR GIRATOIRE – ENGAGEMENT DE PRISE EN CHARGE PAR LA COLLECTIVITÉ À HAUTEUR DE 30%**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que depuis plus de 25 ans, les municipalités qui se sont succédé ont régulièrement sollicité des services du département la construction d'un giratoire au droit du carrefour à feux formé par la RD 943 (boulevard Drion), les rues Chantreau et Verrier.

Une étude, menée en 2003, dans le cadre du Fonds pour l'Aménagement du Nord au travers duquel le Conseil Général participait à l'aménagement des espaces publics non bâtis et à l'amélioration du cadre de vie et qui portait sur la « requalification paysagère et sécuritaire de la RD 943 et de ses abords » concluait à la nécessité d'implanter un giratoire au droit de ce carrefour.

Dès lors, les services du Conseil Départemental ont entrepris différentes études d'implantation et l'opération a fait l'objet d'une inscription au Plan Routier Départemental 2011-2015 sous l'identification DOG 133 « Mise en sécurité du carrefour de la RD 943 et des rues Robert Verrier et Louis Chantreau » - Thématique « Aménagement Durable du Territoire » pour un montant de 600 000 euros. Une convention relative à la délégation partielle de Maîtrise d'Ouvrage a été soumise à la commune. Y figuraient le montant de l'opération réévalué à 620 000 euros et une prise en charge du Département à hauteur de 560 000 euros.

Des circonstances diverses, indépendantes de la collectivité, ont conduit à la non-réalisation de cette opération. Depuis l'automne dernier, de nouveaux contacts ont été établis et ont permis d'identifier et de prioriser les investissements routiers à mener sur les routes départementales. C'est ainsi que la réalisation d'un giratoire s'inscrit dans le cadre « sécurité routière » adopté par le Conseil Départemental du Nord. Le montant prévisionnel des travaux est évalué à **700 000 euros** (hors éclairage public).

Le Conseil Départemental propose de prendre à sa charge 70% du montant des travaux, la commune assure le financement du solde (à hauteur de 30%) et inscrit au budget les travaux d'éclairage public de ce carrefour qui sont de la compétence communale.

Monsieur le Maire sollicite de l'assemblée :

- qu'elle s'engage à cofinancer l'opération à hauteur de 30%.
- qu'elle s'engage à financer les travaux d'éclairage public liés à cette opération.
- qu'elle l'autorise à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage qui sera présentée par le Conseil Départemental.

Les dépenses correspondantes seront inscrites au budget primitif 2021.

**Madame Tanca** : « Simplement, aujourd'hui nous rencontrons d'énormes difficultés. Ce giratoire permettra de sécuriser l'accès piéton des parents qui déposent leur enfant entre l'école maternelle Schmidt et l'école Quévy. On a des gros problèmes au niveau des feux, de la signalétique des petits bonhommes vert et rouge, de savoir qui a le droit de passer ou pas, et on est souvent interpellé par les parents d'élèves qui s'inquiètent et qui nous disent qu'un jour il y aura un accident. Donc, je suis ravie d'apprendre que le Département va mettre la main à la poche pour sécuriser ces accès. De plus, si je ne me trompe pas ça devrait se faire très rapidement Monsieur le Maire. »

**Monsieur le Maire** : « Effectivement les services du Département nous ont indiqué que courant 2022 on pourrait voir le début des travaux. »

**Monsieur Condevaux** : « On ne va pas en effet boudier notre plaisir, je crois qu'il faut aussi qu'on rappelle que la sécurisation aux abords des écoles était une des promesses de campagne. Je voudrais signaler que la demande qui a été refaite fait suite à l'état des lieux de deux de nos collègues et je voudrais ici remercier Séverine Willemo et David Paris qui planchent sur la sécurité aux abords et aux sorties des écoles. »

**Adopté à l'unanimité** : M. Xavier BARTOSZEK – Mme Jessica TANCA – M. Jean-Claude DENIS - Mme Mirtille STIEVENARD – M. Noël POIGNARD – Mme Catherine LERICHE – M. Yves CONDEVAUX – Mme Anne-Marie DERUELLE – M. Jean DEBEVE – Mmes Marie-Thérèse VALIN – Léone TAINNE (proc. à Mme Stiévenard) – MM. Bruno COTTON – Yannick CAMBIER – David PARIS – Mmes Cathy LEFEBVRE – Virginie BUYSENS – Séverine WILLEMO – Lydie JONNIAUX – Mélanie DEILHES (proc. à Mme Valin) – Mme Aurélie HAMMICHE – MM. Nicolas FACON (proc. à M. le Maire) – Anthony BRASSART (proc. à Mme Tanca) – Jérémy DURAND – Gwenaël DHEE – Mme Christelle CHARLON – M. Michel MEURDESOLF – Mme Martine MOROGE – M. Eric WALRAEVE (proc. à M. Fleury) – Mmes Christelle LUTAS - Isabelle CHANTREAU - MM. Nazim FLICI – Rémy FLEURY – Pascal CLERY.

## **2. DEMANDE DE DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (D.S.I.L) – RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE – PROGRAMME 2021 – PROJET DE RÉNOVATION ÉNERGETIQUE DE L'ÉCOLE PRIMAIRE BASUYAUX**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante du projet de réaliser en 2021 des travaux de rénovation énergétique pour l'école primaire Basuyaux consistant au remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment : portes et fenêtres.

Le montant des travaux relatif au projet énoncé s'élève à **64 540,50 euros Hors Taxes**.

Considérant que le projet est **conforme à la circulaire préfectorale 24 décembre 2020**, Monsieur le Maire sollicite de l'assemblée :

- qu'elle approuve le projet de rénovation énergétique de l'école primaire Basuyaux
- qu'elle l'autorise à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la D.S.I.L. rénovation énergétique 2021
- qu'elle l'autorise à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Il précise que le financement sera assuré comme suit :

<b>Montant Hors taxe de l'opération :</b>		<b>64 540,50 Euros</b>
<b>Demande D.S.I.L. (Etat)</b>	<b>40 %</b>	<b>25 816,20 Euros</b>
<b>Autofinancement</b>	<b>60%</b>	<b>38 724,30 Euros</b>

**Madame Tanca :** « Pour ceux qui ne connaissent pas l'école Basuyaux, nous avons des châssis de fenêtre en bois qui ont été remis en peinture il y a quelques années mais la peinture a collé les fenêtres donc à certains endroits elles sont fixes alors que d'autres s'ouvrent toutes seules. Il y a donc urgence puisque dans le protocole sanitaire nous devons faire aérer les classes régulièrement à chaque récréation. C'est une petite passoire, l'hiver il fait très froid et l'été on monte à des 39 – 40 degrés à l'étage ce n'est pas concevable pour une école. C'est d'ailleurs la seule école où il reste les châssis de fenêtre à faire, je pense que si tout le monde est d'accord et vote cette délibération ça permettra de le faire rapidement tout en sachant que bien entendu les travaux devront se faire pendant les grandes vacances puisqu'il s'agit de tous les châssis qui donnent sur la rue Buisson à l'étage côté aile gauche, ceux qui donnent sur la cour d'école et une partie des fenêtres des rez-de-chaussée et étage de l'aile droite. »

**Adopté à l'unanimité :** *M. Xavier BARTOSZEK – Mme Jessica TANCA – M. Jean-Claude DENIS - Mme Mirtille STIEVENARD – M. Noël POIGNARD – Mme Catherine LERICHE – M. Yves CONDEVAUX – Mme Anne-Marie DERUELLE – M. Jean DEBEVE – Mmes Marie-Thérèse VALIN – Léone TAISNE (proc. à Mme Stiévenard) - MM. Bruno COTTON – Yannick CAMBIER – David PARIS – Mmes Cathy LEFEBVRE – Virginie BUYSENS– Séverine WILLEMO – Lydie JONNIAUX – Mélanie DEILHES (proc. à Mme Valin) – Mme Aurélie HAMMICHE – MM. Nicolas FACON (proc. à M. le Maire) – Anthony BRASSART (proc. à Mme Tanca) – Jérémy DURAND – Gwenaëlle DHEE – Mme Christelle CHARLON – M. Michel MEURDESOF – Mme Martine MOROGE – M. Eric WALRAEVE (proc. à M. Fleury) – Mmes Christelle LUTAS - Isabelle CHANTREAU - MM. Nazim FLICI – Rémy FLEURY – Pascal CLERY.*

### **3. DEMANDE DE DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (D.S.I.L) – FRANCE RELANCE – PROGRAMME 2021 – PROJET DE RÉHABILITATION ET DE RÉNOVATION ÉNERGETIQUE DE L'HÔTEL DE VILLE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante du projet de réaliser des travaux de réhabilitation et de rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville dont le détail est le suivant :

- Travaux de rénovation énergétique
  - ✓ Pour les trois bureaux :
    - Isolations thermique et acoustique au niveau des faux plafonds
    - Mises aux normes électriques et remplacement de l'éclairage par des leds
    - Remplacement des menuiseries
  - ✓ Pour la salle Jaurès :
    - Remplacement des menuiseries
    - Isolation thermique au niveau des murs et du plafond de la salle Jaurès
    - Mise aux normes électriques et remplacement de l'éclairage par des leds
- Travaux de préservation du patrimoine de l'hôtel de ville :
  - ✓ Pour la salle Jaurès :
    - Travaux sur couverture (démolition du solin de la cheminée)
    - Rénovation du parquet existant : salle, escalier et rampe
  - ✓ Pour les trois bureaux :
    - Rénovation des parquets existants

Le montant des travaux relatif au projet énoncé s'élève à **89 242,88 € euros Hors Taxes**.

Considérant que le projet est **conforme à la circulaire préfectorale 24 décembre 2020**, Monsieur le Maire sollicite de l'assemblée :

- qu'elle approuve le projet de réhabilitation et de rénovation énergétique de salles de l'hôtel de ville
- qu'elle l'autorise à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la D.S.I.L. France Relance 2021
- qu'elle l'autorise à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Il précise que le financement sera assuré comme suit :

<b>Montant Hors taxe de l'opération :</b>		<b>89 242,88 € Euros</b>
<b>Demande D.S.I.L. (Etat)</b>	<b>40 %</b>	<b>35 697,15 € Euros</b>
<b>Autofinancement</b>	<b>60 %</b>	<b>53 545,73 € Euros</b>

**Adopté à l'unanimité :** M. Xavier BARTOSZEK – Mme Jessica TANCA – M. Jean-Claude DENIS – Mme Mirtille STIEVENARD – M. Noël POIGNARD – Mme Catherine LERICHE – M. Yves CONDEVAUX – Mme Anne-Marie DERUELLE – M. Jean DEBEVE – Mmes Marie-Thérèse VALIN – Léone TAISNE (proc. à Mme Stiévenard) – MM. Bruno COTTON – Yannick CAMBIER – David PARIS – Mmes Cathy LEFEBVRE – Virginie BUYSENS – Séverine WILLEMO – Lydie JONNIAUX – Mélanie DEILHES (proc. à Mme Valin) – Mme Aurélie HAMMICHE – MM. Nicolas FACON (proc. à M. le Maire) – Anthony BRASSART (proc. à Mme Tanca) – Jérémy DURAND – Gwenaël DHEE – Mme Christelle CHARLON – M. Michel MEURDESOF – Mme Martine MOROGE – M. Eric WALRAEVE (proc. à M. Fleury) – Mmes Christelle LUTAS – Isabelle CHANTREAU – MM. Nazim FLICI – Rémy FLEURY – Pascal CLERY.

## B. SERVICE TECHNIQUE

### 1. CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ENLÈVEMENT ET LE TRAITEMENT DE DÉPÔTS SAUVAGES OU ASSIMILÉS ET/OU AMIANTÉS SUR LE TERRITOIRE DU SIAVED

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la collectivité est confrontée de manière récurrente à des problèmes d'enlèvement et de traitement de dépôts sauvages de déchets ménagers et assimilés. Certains de ces déchets peuvent contenir de l'amiante et doivent à ce titre faire l'objet de précautions particulières. Actuellement, ces déchets sont ramassés par les services municipaux et déchargés dans un sac à gravats mis à disposition de la CCCO, à titre exceptionnel, car cette procédure n'est normalement réservée qu'aux riverains.

Afin de mutualiser les coûts engendrés par ces situations sur l'ensemble de son territoire, le SIAVED se propose d'être le coordinateur d'un groupement de commandes ayant pour objet l'enlèvement et le traitement de dépôts sauvages de déchets ménagers ou assimilés et/ou amiantés au sein duquel la CAPH, la CA2C, la CCCO et les communes formant son périmètre peuvent adhérer. En sa qualité de coordonnateur, le SIAVED aurait pour mission de procéder à l'ensemble des opérations de choix des prestataires de services, et ce, dans le respect des dispositions du Code de la Commande Publique. Une fois les marchés entrés en vigueur, le SIAVED a pour mission de s'assurer de leur bonne exécution au nom des adhérents. Il s'engage à ce titre à transmettre à chaque membre du groupe toute information relative aux marchés dont il aurait connaissance et toute demande d'information dont il serait saisi, ainsi que tout document utile à la bonne exécution des marchés. Cette mission confiée au SIAVED ne donne pas lieu à rémunération.

Pour adhérer à ce groupement de commande, la collectivité doit obtenir l'approbation par délibération de son assemblée délibérante, qui va, dans le même temps, autoriser le Maire à signer une convention avec le SIAVED. Cette convention, qui reprend l'ensemble des dispositions administratives, techniques et financières, est valable pour une durée égale à celle du mandat municipal. Chaque commune/membre s'engage à prendre à sa charge l'exécution financière des prestations dont elle bénéficie dans le cadre du groupement de commandes (bons de commandes, mandatement...). Les adhérents peuvent se retirer du groupement par une délibération de l'assemblée délibérante.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver l'adhésion de la collectivité au groupement de commandes ayant pour objet l'enlèvement et le traitement de dépôts sauvages de déchets ménagers ou assimilés et/ou amiantés ;
- De l'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le SIAVED ainsi que toute pièce s'y rapportant.

Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 011 du budget communal.

**Adopté à l'unanimité :** M. Xavier BARTOSZEK – Mme Jessica TANCA – M. Jean-Claude DENIS – Mme Mirtille STIEVENARD – M. Noël POIGNARD – Mme Catherine LERICHE – M. Yves CONDEVAUX – Mme Anne-Marie DERUELLE – M. Jean DEBEVE – Mmes Marie-Thérèse VALIN – Léone TAISNE (proc. à Mme Stiévenard) – MM. Bruno COTTON – Yannick CAMBIER – David PARIS – Mmes Cathy LEFEBVRE – Virginie BUYSENS – Séverine WILLEMO – Lydie JONNIAUX – Mélanie DEILHES (proc. à Mme Valin) – Mme Aurélie HAMMICHE – MM. Nicolas FACON (proc. à M. le Maire) – Anthony BRASSART (proc. à Mme Tanca) – Jérémy DURAND – Gwenaël DHEE – Mme Christelle CHARLON – M. Michel MEURDESOF – Mme Martine MOROGE – M. Eric WALRAEVE (proc. à M. Fleury) – Mmes Christelle LUTAS – Isabelle CHANTREAU – MM. Nazim FLICI – Rémy FLEURY – Pascal CLERY.

## C. SERVICE FINANCIER

**Monsieur le Maire** : « Je laisse la parole à Monsieur Denis et j'en profite pour vous faire remarquer que devant vous, vous avez une bouteille en verre, un gobelet recyclé, grâce à Monsieur Jérémy Durand qui a retrouvé des gobelets au service culturel et qui nous a proposé de faire moins de déchets. On a donc des bouteilles en verre recyclables et consignées, qu'il ne faut pas emporter car on doit les rendre, ni les gobelets d'ailleurs car ils sont lavables. Ce sont des actions qui rentrent aussi dans le cadre du développement durable. Merci Jérémy pour cette initiative. »

***Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Denis qui expose à l'assemblée le rapport sur la formation des élus.***

### 1. RAPPORT SUR LA FORMATION DES ÉLUS - ANNÉE 2020

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 29/04/2014, il avait été validé les orientations en matière de formation des élus suivant l'article L2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour l'exercice 2020, 23 élus ont suivi les formations suivantes :

- Les autorisations d'urbanisme
- Les nouveaux élus

**Monsieur le Maire** : « La formation sur les autorisations d'urbanisme, c'est notre adjoint à l'urbanisme qui l'a demandé et qui a suivi cette formation. La formation « les nouveaux élus » c'est une formation qui a été proposée à l'ensemble du conseil municipal qui a eu lieu au cinéma et donc 23 élus ont participé à cette formation. Je rappelle que tous les élus ont le droit à la formation, n'hésitez pas à faire des demandes auprès du secrétariat général. Il faut que l'organisme de formation soit agréé par le Ministère de l'intérieur, je vous invite toutes et tous à vous former. Sans compter les formations en visio, me rappelle Madame la Directrice Générale des Services. C'est vrai qu'on fait des formations en visio qui sont gratuites et très intéressantes. »

***L'assemblée prend acte de la présentation du rapport sur la formation des élus pour l'année 2020.***

### 2. BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIÈRES EFFECTUÉES EN 2020

***Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Denis qui expose à l'assemblée le bilan des acquisitions et cessions foncières.***

#### **Acquisitions :**

**Le 20 octobre 2020 :** Parcelle de terrain Boulevard Drion cadastrée AM 956 d'une contenance de 1a 82ca

#### **Cessions :** Néant

**Monsieur Denis** : « C'est une petite parcelle de terrain en triangle qui est à côté de l'ancien passage à niveau du Boulevard Drion qui appartenait au Département mais qui était depuis très longtemps entretenue par la commune. Le Département nous l'a cédé à l'euro symbolique. »

***L'assemblée prend acte du bilan des acquisitions et cessions foncières effectuées en 2020.***

### 3. AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER EN SECTION D'INVESTISSEMENT - EXERCICE 2021

***Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Denis qui expose à l'assemblée les autorisations d'engager, de liquider et de mandater en section d'investissement.***

Monsieur le Maire expose au conseil Municipal qu'il y a lieu, avant le vote du budget 2021, de procéder aux mandatements suivants :

- Une somme de 9 390€ au compte 21318/9123/70 (travaux de couverture immeuble 68 rue Laudeau)
- Une somme de 810€ au compte 2188/9004/251 (adoucisseur pour lave-vaisselle cantine Wartel)
- Une somme de 149 980€ au compte 2151/9017/822 (aménagement de carrefours à feux rues Delestraint-Verdun-Dubray /Boulevard Couturier-rue Lorraine et Denfert Rochereau)
- Une somme de 1 000€ au compte 2115/020 (acquisition d'un garage 3 rue Natiez)
- Une somme de 5 500€ au compte 2181/9070/026 (acquisition de cavurnes)
- Une somme de 790€ au compte 21312/9048/211 (bornage complémentaire suite travaux de réhabilitation Ecole Cachin)
- Une somme de 3 310€ au compte 2188/9067/314 (système audio malentendants pour le cinéma)
- Une somme de 7 200€ au compte 2128/70 (désamiantage et démolition de 2 garages Rue Natiez)
- Une somme de 3 160€ au compte 2188/9001/020 (acquisition d'une armoire frigorifique de laboratoire pour vaccination covid)
- Une somme de 95 000€ au compte 2115/824 (droit de préemption immeuble 9 Rue Patoux)
- Une somme de 7 050€ au compte 2183/9001/020 (acquisition de matériel informatique pour projet France Services)
- Une somme de 9 100 € au compte 2128/9105/251 (clôture et accès Cantine Schmidt)
- Une somme de 29 140€ au compte 2152/9017/821 (acquisition de jardinières pour la rue Gambetta)
- Une somme de 1 700€ au compte 2188/9001/022 (acquisition de 7 urnes pour les élections)

**Soit un total de 323 130€**

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales mentionne la possibilité d'engager, de liquider et de mandater dans le quart des crédits inscrits en section d'investissement de l'exercice précédent. Sachant que les crédits ouverts aux comptes 20,21, 23 en dépenses d'équipement du budget 2020 s'élevaient à 6 913 015€, il est possible de mandater dans la limite de 25% soit 1 728 250€

Monsieur le Maire sollicite de l'assemblée l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater les sommes. Ces crédits seront repris au budget primitif 2021.

**Monsieur Denis** : « Vous savez que le budget primitif 2021 va être voté dans la première quinzaine d'avril, nous n'avons pas encore tous les éléments de contributions et de dotations définitives. Mais il se dégage des opérations urgentes à effectuer en investissement en attente du vote du budget. La règlementation nous donne la possibilité de pouvoir procéder à des opérations d'urgence en les précisant dans une délibération spécifique tout en respectant la limite du quart des dépenses inscrites au budget de l'exercice précédent en investissement. »

**Monsieur le Maire** : « Je souhaite vous faire part de la destruction des garages à l'arrière de l'école Schmidt, il y avait déjà un garage qui nous appartenait et un autre qu'on a dû racheter, la clôture est également prévue dans ces dépenses. Je fais aussi une remarque sur l'armoire frigorifique de laboratoire pour la vaccination COVID, c'est une dépense qui sera nécessaire si l'ARS nous autorise à ouvrir un centre vaccination sur la commune d'Aniche. Je me permets donc de faire une petite rectification puisque j'ai vu sur les réseaux sociaux de la part de personnes qui, à mon avis, n'ont pas la connaissance des conseils municipaux que ce n'est pas parce qu'on inscrit des sommes au budget, comme par exemple ici pour le frigo, que le frigo est déjà acheté. Le frigo ne sera acheté que si nous avons l'autorisation de l'ARS de mettre en place ce centre de vaccination. Je rectifie des choses qui sont mises sur les réseaux sociaux et qui sont fausses. Il y a tellement de choses fausses que je pourrais en parler toute la journée. Pour ce qui concerne les élections, on a 7 bureaux de vote sur la commune et on dispose de 7 urnes mais comme il y aura deux élections par bureau, les départementales et les régionales, il faut racheter des urnes spécifiques à la deuxième élection. »

**Madame Morage** : « Je me satisfais qu'on pense aux malentendants au cinéma, est-ce qu'on pourrait aussi penser à un système de description pour les malvoyants ? C'est vrai que les malvoyants aiment aller aussi au cinéma. »

**Monsieur le Maire** : « Merci Madame Morage, votre question est pertinente et c'est Madame Valin qui va vous répondre. »

**Madame Valin** : « Le logiciel qui va être installé au cinéma est à destination des malentendants mais également des malvoyants. »

**Monsieur le Maire** : « Merci Madame Valin, c'est vrai que Madame Valin a travaillé sur ce sujet avec le service culturel et en particulier Thierry Facon sur la mise en place de ce type de système pour les malvoyants et malentendants. »

**Madame Chantreau** : « J'ai une question concernant l'armoire frigorifique, là on parle d'achat, est-ce qu'il n'y aurait pas un système de location parce que j'espère que la COVID ne sera pas permanente mais juste temporaire donc il se peut qu'on ait besoin de cette armoire frigorifique pour un temps assez court, du moins espérons-le. »

**Monsieur le Maire** : « Madame la Directrice a posé la question car depuis plus de deux semaines, elle a des communications régulières avec l'ARS, les différents laboratoires, les professionnels de santé et, de ce qu'on entend dire, il y aurait des vaccinations régulières à long terme. Effectivement, on a fait des devis, peut-être qu'on pourra mutualiser avec d'autres communes ou avec la Communauté de Communes. Là, c'est un devis qui permet d'inscrire une somme au budget mais on va effectivement regarder la question de la location. On a aussi l'aide d'un pharmacien, dont je ne citerai pas le nom mais vous le connaissez tous bien, pour trouver auprès de ses partenaires une armoire frigorifique la moins chère possible mais la plus sécurisée parce qu'en fait il faut que vous sachiez que l'armoire frigorifique doit être sécurisée car même si ce ne sont que des vaccins, ces doses peuvent intéresser des personnes mal intentionnées mais il faut également qu'il y ait une température constante dans le frigo et il est nécessaire d'avoir une alarme qui permet de nous alerter par SMS ou par mail si jamais il y avait une différence de température trop excessive par rapport à l'obligation de conservation des vaccins. Je souhaite ajouter une dernière chose, ça me permet de vous donner une information qui n'a rien à voir avec le conseil - mais je peux aussi parfois déborder de l'ordre du jour-, il existe un site internet qui s'appelle dons.enchères.gouv.fr sur lequel on peut mettre du matériel qu'on veut revendre ou bien donner aux autres collectivités publiques ou associations. De ce fait, je vous donne une information : grâce à Madame la Directrice qui est à mes côtés, qui est à ma droite et qui va régulièrement sur ce site, nous aurons mardi des potelets de cérémonie que nous allons chercher à Paris et ces potelets viennent de l'Élysée et c'est l'Élysée qui les donne. Donc, nous aurons à Aniche des potelets dorés de cérémonies avec des cordes rouges à mousquetons qui viennent de l'Élysée. Merci Madame la Directrice et c'est gratuit. »

**Adopté à l'unanimité** : M. Xavier BARTOSZEK – Mme Jessica TANCA – M. Jean-Claude DENIS – Mme Mirtille STIEVENARD – M. Noël POIGNARD – Mme Catherine LERICHE – M. Yves CONDEVAUX – Mme Anne-Marie DERUELLE – M. Jean DEBEVE – Mmes Marie-Thérèse VALIN – Léone TAISNE (proc. à Mme Stiévenard) – MM. Bruno COTTON – Yannick CAMBIER – David PARIS – Mmes Cathy LEFEBVRE – Virginie BUYSENS – Séverine WILLEMO – Lydie JONNIAUX – Mélanie DEILHES (proc. à Mme Valin) – Mme Aurélie HAMMICHE – MM. Nicolas FACON (proc. à M. le Maire) – Anthony BRASSART (proc. à Mme Tanca) – Jérémy DURAND – Gwenaëli DHEE – Mme Christelle CHARLON – M. Michel MEURDESOLF – Mme Martine MOROGE – M. Eric WALRAEVE (proc. à M. Fleury) – Mmes Christelle LUTAS – Isabelle CHANTREAU – MM. Nazim FLICI – Rémy FLEURY – Pascal CLERY.

#### **4. DEMANDE DE GARANTIE COMMUNALE D'EMPRUNT DE LA SOCIÉTÉ NORÉVIE POUR LA RÉHABILITATION DE 70 LOGEMENTS INDIVIDUELS RÉSIDENCE OPÉRA**

**Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Denis qui expose à l'assemblée la demande de garantie communale d'emprunt de la société Norévie pour la réhabilitation de 70 logements.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il a reçu de la Société Norévie à Douai, une demande de garantie communale pour 3 emprunts qu'elle se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la réhabilitation de 70 logements individuels Résidence Opéra à Aniche.

Les caractéristiques de ces 3 emprunts sont :

- Un prêt PAM ECO PRET TAUX FIXE d'un montant de 2 400 891€ pour une durée de 25 ans (pour information taux au 01<sup>er</sup> janvier 2021 : 0.46%, le taux définitif sera connu au moment de la signature du contrat de prêt)
- Un prêt ECO PRET d'un montant de 840 000€ pour une durée de 25 ans au taux annuel d'intérêt du livret A -0,25%
- Un prêt PHBB REALOC d'un montant de 700 000€ pour une durée de 30 ans pour un amortissement phase 1, d'une durée de 20 ans index taux fixe et pour une phase d'amortissement 2, d'une durée de 10 ans index livret A

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'accorder la garantie communale à la Société Norévie pour les 3 emprunts qu'elle se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la réhabilitation de 70 logements individuels Résidence Opéra à Aniche

**Adopté à l'unanimité :** M. Xavier BARTOSZEK – Mme Jessica TANCA – M. Jean-Claude DENIS - Mme Mirtille STIEVENARD – M. Noël POIGNARD – Mme Catherine LERICHE – M. Yves CONDEVAUX – Mme Anne-Marie DERUELLE – M. Jean DEBEVE – Mmes Marie-Thérèse VALIN – Léone TAISNE (proc. à Mme Stiévenard) - MM. Bruno COTTON – Yannick CAMBIER – David PARIS – Mmes Cathy LEFEBVRE – Virginie BUYSENS– Séverine WILLEMO – Lydie JONNIAUX – Mélanie DEILHES (proc. à Mme Valin) – Mme Aurélie HAMMICHE – MM. Nicolas FACON (proc. à M. le Maire) – Anthony BRASSART (proc. à Mme Tanca) – Jérémy DURAND – Gwenaëlle DHEE – Mme Christelle CHARLON – M. Michel MEURDESOLF – Mme Martine MOROGE – M. Eric WALRAEVE (proc. à M. Fleury) – Mmes Christelle LUTAS - Isabelle CHANTREAU - MM. Nazim FLICI – Rémy FLEURY – Pascal CLERY.

## **5. DEMANDE DE GARANTIE COMMUNALE D'EMPRUNT DE LA SOCIÉTÉ NORÉVIE POUR LA RÉHABILITATION DE 4 LOGEMENTS INDIVIDUELS RÉSIDENCE CHANTREAU 40 À 46 RUE CHANTREAU**

**Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Denis qui expose à l'assemblée la demande de garantie communale d'emprunt de la société Norévie pour la réhabilitation de 4 logements.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il a reçu de la Société Norévie à Douai, une demande de garantie communale pour 3 emprunts qu'elle se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la réhabilitation de 4 logements individuels Résidence Chantreau à Aniche

Les caractéristiques de ces 3 emprunts sont :

- Un prêt PAM ECO PRET TAUX FIXE d'un montant de 62 000€ pour une durée de 25 ans au taux annuel d'intérêt du livret A -0,25% (pour information taux au 01<sup>er</sup> janvier 2021 : 0,46%, le taux définitif sera connu au moment de la signature du contrat de prêt)
- Un prêt PAM TAUX FIXE d'un montant de 277 202€ pour une durée de 25 ans au taux fixe (pour information taux au 01<sup>er</sup> janvier 2021 : 0,61%, le taux définitif sera connu au moment de la signature du contrat de prêt)
- Un prêt PHBB REALOC d'un montant de 40 000€ pour une durée de 30 ans pour un amortissement phase 1, d'une durée de 20 ans index taux fixe et pour une phase d'amortissement 2, d'une durée de 10 ans index livret A

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'accorder la garantie communale à la Société Norévie pour les 3 emprunts qu'elle se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la réhabilitation de 4 logements individuels Résidence Chantreau à Aniche.

**Monsieur le Maire :** « Concernant l'opération de la rue Chantreau, il y a effectivement un emprunt de 62 000 € plus un emprunt de 277 202 € et un autre de 40 000 €. C'est la société Norévie qui emprunte, ce n'est pas nous, mais elle nous demande d'être garant de ses emprunts comme cela se fait depuis toujours et avec chacun des bailleurs. »

**Adopté à l'unanimité :** M. Xavier BARTOSZEK – Mme Jessica TANCA – M. Jean-Claude DENIS - Mme Mirtille STIEVENARD – M. Noël POIGNARD – Mme Catherine LERICHE – M. Yves CONDEVAUX – Mme Anne-Marie DERUELLE – M. Jean DEBEVE – Mmes Marie-Thérèse VALIN – Léone TAISNE (proc. à Mme Stiévenard) - MM. Bruno COTTON – Yannick CAMBIER – David PARIS – Mmes Cathy LEFEBVRE – Virginie BUYSENS– Séverine WILLEMO – Lydie JONNIAUX – Mélanie DEILHES (proc. à Mme Valin) – Mme Aurélie HAMMICHE – MM. Nicolas FACON (proc. à M. le Maire) – Anthony BRASSART (proc. à Mme Tanca) – Jérémy DURAND – Gwenaëlle DHEE – Mme Christelle CHARLON – M. Michel MEURDESOLF – Mme Martine MOROGE – M. Eric WALRAEVE (proc. à M. Fleury) – Mmes Christelle LUTAS - Isabelle CHANTREAU - MM. Nazim FLICI – Rémy FLEURY – Pascal CLERY.

## **6. RENONCIATION AU REMPLACEMENT EN TOUT OU PARTIE DE LA CONTRIBUTION DE LA COMMUNE AU TITRE DE LA DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE**

**Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Denis qui expose à l'assemblée la renonciation au remplacement en tout ou partie de la contribution de la commune au titre de la défense extérieure contre l'incendie.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 27 septembre 2013 la commune d'Aniche à adhérer au SIDEN-SIAN pour la compétence « défense extérieure contre l'incendie ».

Vu l'arrêté préfectoral du 8 avril 1971 portant création du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord (SIAN)

Vu les arrêtés successifs portant extension ou réduction du périmètre, modification des statuts du SIAN et notamment :



L'arrêté préfectoral du 21 novembre 2008 dotant le SIAN d'une compétence à la carte supplémentaire « Eau Potable et Industrielle » et d'un changement de dénomination à savoir le SIDEN SIAN

L'arrêté interdépartemental du 12 mai 2014 dotant le SIDEN-SIAN d'une compétence à la carte supplémentaire « défense extérieure contre l'incendie »

Vu les arrêtés interdépartementaux en date du 30 juin 2016, du 30 décembre 2016, du 31 juillet 2017, du 29 décembre 2017 et du 15 juin 2018 portant transfert au SIDEN –SIAN portant transfert au SIDEN-SIAN de la compétence « Défense Extérieure contre l'incendie » par la commune

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment celles de l'article L. 5212-20 à savoir :

1/ « Le Comité Syndical peut décider de remplacer en tout ou partie cette contribution par le produit des impôts »

2/ « La mise en recouvrement de ces impôts ne peut toutefois être poursuivie que si le Conseil Municipal, obligatoirement consulté dans un délai de quarante jours, ne s'y est pas opposé en affectant d'autres ressources au paiement de sa quote-part »

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 17 décembre 2020 fixant le montant de la cotisation syndicale à 5€ par habitant et instaurant le principe pour l'année 2021 du recouvrement de cette cotisation par le produit des impôts,

Monsieur le Maire sollicite de l'assemblée la prise en charge de cette contribution sur le budget communal

**Monsieur Denis** : « Vous savez que la compétence « défense extérieure contre l'incendie » est une compétence communale, qui a été confiée à Cœur d'Ostrevent qui l'a lui-même confiée au SIDEN-SIAN. Le SIDEN-SIAN assure donc cette compétence qui a un coût et ce coût est payé par les collectivités adhérentes c'est-à-dire chaque commune de Cœur d'Ostrevent. Pour l'encaissement de ces moyens financiers se présentent deux solutions : soit le SIDEN-SIAN les met directement sur les feuilles d'impôts fonciers, taxe d'habitation, etc...des particuliers dans la colonne contribution des syndicats soit c'est la commune qui prend en charge la dépense en l'intégrant dans son budget et en la reversant au SIDEN-SIAN, la cotisation étant de 5 € par habitant. Jusqu'à présent on a toujours intégré cette redevance dans le budget communal donc ce qui vous est demandé c'est de délibérer dans ce sens-là sinon le SIDEN-SIAN va le mettre dans la colonne contribution au syndicat des feuilles d'impôts. »

**Monsieur le Maire** : « En résumé, il s'agit de prendre en charge au niveau du budget communal la participation fixée à 5 € par habitant. »

**Adopté à l'unanimité** : M. Xavier BARTOSZEK – Mme Jessica TANCA – M. Jean-Claude DENIS - Mme Mirtille STIEVENARD – M. Noël POIGNARD – Mme Catherine LERICHE – M. Yves CONDEVAUX – Mme Anne-Marie DERUELLE – M. Jean DEBEVE – Mmes Marie-Thérèse VALIN – Léone TAISNE (proc. à Mme Stiévenard) - MM. Bruno COTTON – Yannick CAMBIER – David PARIS – Mmes Cathy LEFEBVRE – Virginie BUYSENS– Séverine WILLEMO – Lydie JONNIAUX – Mélanie DEILHES (proc. à Mme Valin) – Mme Aurélie HAMMICHE – MM. Nicolas FACON (proc. à M. le Maire) – Anthony BRASSART (proc. à Mme Tanca) – Jérémy DURAND – Gwenaëli DHEE – Mme Christelle CHARLON – M. Michel MEURDESOLF – Mme Martine MOROGE – M. Eric WALRAEVE (proc. à M. Fleury) – Mmes Christelle LUTAS - Isabelle CHANTREAU - MM. Nazim FLICI – Rémy FLEURY – Pascal CLERY.

## **7. ACTION SOCIALE - ADHÉSION AU PASS TERRITORIAL DU CDG 59**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibérations du 26 mars 2010 et 4 décembre 2014, la commune a décidé d'adhérer au contrat cadre du CDG59 dénommé PASS Territorial, l'adhésion venant à échéance le 31 décembre 2020, il y a lieu de délibérer sur le nouveau PASS Territorial.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis du comité technique du 10/12/2020 ;

Vu le contrat cadre d'action sociale conclu par le CDG59 avec PLURELYA au 01<sup>er</sup> janvier 2021 ;

Vu les conditions générales d'adhésion au Pass Territorial du CDG59 ;

Selon les dispositions de l'article 9 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983, l'action sociale vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles.

L'article 88-1 de la loi du 26 janvier 1984 dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics déterminent le type des actions et le montant des dépenses qu'ils entendent engager pour la réalisation des prestations prévues à l'article 9 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et

obligations des fonctionnaires, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre. Les contributions ainsi définies constituent une dépense obligatoire au sens de l'article L2321.2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les dispositions de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 autorisent les Centres de gestion à souscrire, pour le compte des collectivités et établissements qui la demandent, des contrats-cadres permettant aux agents de bénéficier de prestations d'action sociale mutualisées. C'est ainsi que le CDG 59 a pour ambition de définir et de mettre en œuvre, au profit des agents de la Fonction Publique Territoriale, en partenariat avec les communes et établissements publics de coopération intercommunale de son ressort territorial qui seront intéressés, une politique d'accompagnement social de l'emploi.

À l'issue d'une procédure de mise en concurrence, le Cdg59 a souscrit jusqu'au 31 décembre 2026, un contrat cadre d'action sociale de PLURELYA, association de loi 1901, organisme paritaire et pluraliste qui gère l'action sociale depuis 1966.

Les avantages sociaux et économiques du nouveau dispositif sont les suivants :

- Un contrat mutualisé
- Un choix entre 6 formules dont une spécifique à 79€, enrichie de prestations favorisant la constitution d'une épargne, l'accès à la culture et au sport
- Des tranches d'imposition exclusives
  - o Tranche 1 inférieure ou égale à 1 200€
  - o Tranche 2 entre 1 201€ et 2 500€
  - o Tranche 3 > à 2 500€
- La minorité des prestations soumises à conditions de ressources
- La favorisation des besoins des personnes les plus fragiles ou les plus exposées
- La totalité des prêts à taux 0
- Le taux de retour garanti, calculé à l'échelle du contrat cadre, est compris dans une fourchette comprise entre 80% et 90%
  - o En deçà de 80%, un pourcentage de la cotisation réglée en année N-1 sera remboursé à la structure sous forme d'avoir en année N+1
  - o Au-delà de 90%, mes structures qui dépasseraient le seuil de revalorisation verseront un complément de cotisation.

Considérant l'intérêt de rejoindre le contrat cadre du CDG59, en vue de faire bénéficier aux agents de la collectivité de prestations d'action sociale,

**Monsieur le Maire propose à l'assemblée qu'elle l'autorise :**

- à adhérer au contrat cadre du CDG59 dénommé PASS Territorial à compter du 01<sup>er</sup> janvier 2021, jusqu'au 31 décembre 2026, et de retenir la formule 3 d'un montant de 199€ par agent
- à signer le bulletin d'adhésion et les conditions générales d'adhésion du nouveau dispositif du CDG59 ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Il précise que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du contrat-cadre seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

**Monsieur le Maire :** « Vous avez dans vos pochettes une feuille qui reprend les différentes formules de PLURELYA. Moi, je tenais simplement à vous faire savoir qu'à l'origine la commune versait une somme pour adhérer à PLURELYA en fonction du nombre d'agents que l'on avait sur notre commune pour qu'ils puissent bénéficier de certaines prestations sociales, aide à la naissance, aide pour un prêt, pour le BAFA, des réductions pour les vacances. Il y avait une somme qui était définie et qui était la même pour toutes les collectivités territoriales du département, qu'on soit à Dunkerque ou dans l'Avesnois. Aujourd'hui PLURELYA nous demande de choisir parmi un tableau dans lequel figurent 6 formules, moi mon avis c'est que les agents territoriaux de la commune d'Aniche ne sont pas logés à la même enseigne que ceux d'Auberchicourt, que ceux de l'Avesnois, que ceux de Dunkerque... Je trouve ça injuste puisse qu'en fonction de la décision de la collectivité, il sera plus intéressant de venir travailler à Aniche puisque les prestations sociales seront mieux à Aniche qu'à ailleurs ou le contraire. On a fait l'étude en bureau municipal, on a repris le tableau et on est obligés de toute façon de délibérer pour que nos agents puissent bénéficier de prestations sociales et donc je vous propose de valider la formule n°3 qui est la formule médiane qui se rapproche de ce que les agents ont déjà à l'heure actuelle. J'en conviens ce n'est pas la formule n°6 mais quand on regarde bien les prestations de la formule n°6, il y a des aides qui ne sont pas dans la formule n°3. Nous vous proposons d'opter pour la formule n°3 à 199 € par agent qui correspond, comme me le dit justement Madame la Directrice, à ce qu'on

faisait en 2014 où le conseil municipal avait délibéré pour un taux de contribution fixé à 0,80 % de la masse salariale brute de l'année antérieure. »

**Monsieur Denis** : « Jusqu'au 31/12 de l'année dernière, le système de financement était basé sur la masse salariale c'était 0,82 % du montant de la masse salariale pour tout le personnel. PLURELYA a changé son mode de cotisation et proposé 6 formules, la formule qui a été choisie à 199€ est du même ordre que ce qui était accordé jusqu'à présent aux employés, on relève juste une petite augmentation mais c'est du même ordre. La différence réside dans le fait qu'il ne s'agit plus d'un pourcentage de la masse salariale mais d'une somme fixée à 199€ par agent. »

**Monsieur Cléry** : « J'ai une question par rapport à la formule à 199 €, le dossier a-t-il été abordé avec le personnel ou c'est en conseil qu'on doit décider de cela ? »

**Monsieur le Maire** : « C'est le conseil municipal réuni ce matin qui décide de la formule que nous allons choisir. »

**Monsieur Cléry** : « Donc, cette formule qui représente moins d'1 %, on est bien d'accord, c'est de l'ordre de combien par rapport à la masse salariale sur l'ensemble des agents ? »

**Monsieur le Maire** : « On reste à peu près le même dans la même fourchette, on était à 0,80 % et on doit être à 0,82 % - 0,83 % de la masse salariale. »

**Monsieur Cléry** : « Vous dites qu'on choisit une formule médiane pour rester similaire à ce qui existe actuellement. Mais si on choisit la formule supérieure cela représenterait quoi en masse salariale ? On serait à combien de pourcentage et quel est le coût en euros parce qu'en fait on n'a pas vraiment de visibilité par rapport à ce que cela peut engendrer en terme de coût de masse salariale ? »

**Monsieur le Maire** : « Cela augmentera forcément le coût de la masse salariale. »

**Monsieur Condevaux** : « 10 % en plus à peu près. »

**Monsieur le Maire** : « C'est moi qui donne la parole Monsieur Condevaux, donc si vous voulez la parole vous devez me la demander. »

**Monsieur Cléry** : « D'accord, mais sur la globalité ? »

**Monsieur Condevaux** : « Je pense que si on est à 0,80 % de la masse salariale on va passer à 0,90 %. »

**Monsieur le Maire** : « Sur le tableau qui a été étudié en bureau municipal, on a repris les différents critères pour éviter que nos agents ne soient défavorisés par rapport à l'ensemble de l'offre qui existe déjà actuellement. À l'époque jusqu'en 2020, on donnait 0,80 % de la masse salariale ce qui représentait une somme d'environ 25 000 € en reprenant cette formule non seulement les agents ne perdent pas d'avantages sociaux et notre budget reste globalement le même. »

**Madame Chantreau** : « Juste pour savoir si les représentants du personnel ont été sollicités pour donner un avis sur cette formule-là ? »

**Monsieur le Maire** : « Je n'ai pas sollicité les représentants du personnel, nous en avons discuté en bureau municipal et nous vous soumettons cette proposition en conseil municipal puisque c'est le conseil municipal qui délibère. »

**Monsieur Cléry** : « Je rebondis sur ce qu'Isabelle dit, personnellement au nom du Rassemblement National, je trouve surprenant qu'on ne sollicite pas les représentants du personnel, ils sont tout de même concernés, ce serait judicieux d'en discuter avec les membres du personnel, ça me semble légitime. »

**Monsieur le Maire** : « Il faut savoir aussi que sur la commune d'Aniche, il existe une amicale du personnel qui est également financée par la commune et qui fait des actions beaucoup plus locales en direction du personnel communal. Donc, je pense que la proposition qui est faite par les élus du bureau municipal et qui propose de rester dans les mêmes termes que ce qui est fixé à l'heure actuelle, que ce soit au niveau des avantages sociaux ou au niveau du coût pour le budget de la commune, est une proposition réfléchie. Effectivement, je peux demander aux représentants du personnel, maintenant on ne peut pas demander à l'ensemble du personnel qui va dire « moi je

préfère la formule 1 ou la formule 6 ». Ce serait un travail de très longue haleine parce que chacun voudrait un choix différent, c'est ça qui m'énerve et c'est pour ça que je vous en parle parce qu'il y a une inégalité de traitement des agents territoriaux qu'ils soient d'Aniche, qu'ils soient d'ailleurs parce que dans une autre commune ils prendront peut-être la formule au plafond parce qu'ils ont les finances qui le permettent. Maintenant, je le répète je pense que la proposition de prendre la formule médiane est la meilleure et c'est pour ça que je la mets en délibération. »

**Monsieur Cléry** : « Je peux comprendre que pour vous, votre position c'est que les agents ne perdent rien mais le dialogue social ça me semble important. »

**Monsieur le Maire** : « Ne vous en faites pas pour ce qui concerne le dialogue social, je reçois régulièrement les représentants du personnel donc le dialogue social je connais Monsieur Cléry ce n'est pas vous qui allez me l'apprendre. »

**Monsieur Denis** : « Le choix de cette formule fait que la masse de la redevance que nous allons payer est équivalente à ce qu'on payait jusqu'à présent et l'intérêt pour les fonctionnaires est identique même un petit mieux que ce qui était avant. Donc, pourquoi discuter avec les agents dans la mesure où il n'y a pas de changement de qualité de prestation, c'est juste un nouveau moyen de la financer. Le dialogue avec les représentants syndicaux, oui, pourquoi pas mais il n'y a aucun changement au niveau de la prestation, je vous le répète, c'est simplement qu'au lieu de payer un pourcentage de la masse salariale, on fixe une formule, les prestations sont les mêmes. »

**Adopté à l'unanimité** : M. Xavier BARTOSZEK – Mme Jessica TANCA – M. Jean-Claude DENIS - Mme Mirtille STIEVENARD – M. Noël POIGNARD – Mme Catherine LERICHE – M. Yves CONDEVAUX – Mme Anne-Marie DERUELLE – M. Jean DEBEVE – Mmes Marie-Thérèse VALIN – Léone TAISNE (proc. à Mme Stiévenard) - MM. Bruno COTTON – Yannick CAMBIER – David PARIS – Mmes Cathy LEFEBVRE – Virginie BUYSENS– Séverine WILLEMO – Lydie JONNIAUX – Mélanie DEILHES (proc. à Mme Valin) – Mme Aurélie HAMMICHE – MM. Nicolas FACON (proc. à M. le Maire) – Anthony BRASSART (proc. à Mme Tanca) – Jérémy DURAND – Gwenaël DHEE – Mme Christelle CHARLON – M. Michel MEURDESOF – Mme Martine MOROGE – M. Eric WALRAEVE (proc. à M. Fleury) – Mmes Christelle LUTAS - Isabelle CHANTREAU - MM. Nazim FLICI – Rémy FLEURY – Pascal CLERY.

## D. SERVICE ENFANCE ET VIE SCOLAIRE

### 1. TRAVAUX DE SÉCURISATION DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES – PROGRAMME S – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) est un levier financier qui a vocation à soutenir des actions pertinentes dont l'efficacité a été démontrée ou innovantes dans le cadre de la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020/2024.

Au-delà des priorités d'actions définies dans ce cadre, certaines actions de prévention situationnelle peuvent également concourir à diminuer les risques de délinquance et de terrorisme.

Il vise à soutenir financièrement les projets se déroulant dans le département du Nord, avec une attention particulière portée notamment aux quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Dans le cadre des travaux de la mise en sécurisation des établissements scolaires et dans l'objectif d'apporter une meilleure réponse à une éventuelle menace terroriste, la commune souhaite opérer, dans les différents établissements scolaires, des travaux de sécurisation périmétrique et volumétrique, résultant de l'étude des PPMS, des propositions de la communauté éducative, des constats municipaux et des recommandations nationales.

Des subventions peuvent être octroyées aux collectivités pour permettre la réalisation de ce type de travaux (pose de portails, élévation de clôture, interphones, alarme anti-intrusions, protections, ...) et atteindre jusqu'à 80% du coût HT sans être inférieure à 20%.

Les travaux pour la commune porte sur :

- Fourniture et pose d'un système de vidéo surveillance pour le groupe scolaire François Wartel.
- Protection intrusion, système PPMS et visiophonie à l'école Marcel Cachin.
- Mises aux normes PPMS et installation de visiophonie dans les écoles maternelles Archevêque, Yvon Fossé et Jean Schmidt et dans les écoles primaires François Wartel, Maxime Quévy et Léon Basuyaux.
- Clôture de l'ensemble scolaire Jean-Schmidt.

Monsieur le Maire indique que le coût global du projet est estimé à 105 055,86€ HT,

Il sollicite de l'assemblée :

- qu'elle approuve le projet de sécurisation dans toutes les écoles.
- qu'elle l'autorise à solliciter une subvention de 80% soit la somme de 84 044,60 € dans le cadre du FIPD - Programme S
- qu'elle l'autorise à signer tous les documents se rapportant à ce projet

**Adopté à l'unanimité :** *M. Xavier BARTOSZEK – Mme Jessica TANCA – M. Jean-Claude DENIS – Mme Mirtille STIEVENARD – M. Noël POIGNARD – Mme Catherine LERICHE – M. Yves CONDEVAUX – Mme Anne-Marie DERUELLE – M. Jean DEBEVE – Mmes Marie-Thérèse VALIN – Léone TAISNE (proc. à Mme Stiévenard) – MM. Bruno COTTON – Yannick CAMBIER – David PARIS – Mmes Cathy LEFEBVRE – Virginie BUYSENS – Séverine WILLEMO – Lydie JONNIAUX – Mélanie DEILHES (proc. à Mme Valin) – Mme Aurélie HAMMICHE – MM. Nicolas FACON (proc. à M. le Maire) – Anthony BRASSART (proc. à Mme Tanca) – Jérémy DURAND – Gwenaëlle DHEE – Mme Christelle CHARLON – M. Michel MEURDESOLF – Mme Martine MOROGE – M. Eric WALRAEVE (proc. à M. Fleury) – Mmes Christelle LUTAS – Isabelle CHANTREAU – MM. Nazim FLICI – Rémy FLEURY – Pascal CLERY.*

**Monsieur le Maire :** « Madame la Directrice Générale des Services m'informe qu'il y eu une erreur dans l'ordre du jour qui vous a été présenté dans les notes de synthèse, il faut lire pour le prêt accordé à Norvège Résidence Chantreau n'ont pas 400 000 € mais 40 000 €. Je sais que le groupe Communiste Aniche Rassemblement Citoyen veut prendre la parole. »

**Madame Chantreau :** « Je me permets de prendre la parole au nom du groupe Rassemblement Citoyen, Aniche ma commune j'y tiens. Face à la crise, nous demandons l'ouverture en urgence d'un minimum social pour les jeunes. Le Groupe Communiste, Citoyen et Apparentés et le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen du Conseil départemental du Nord ont déposé une motion commune à la Séance Plénière du 15 février 2021.

Les jeunes représentent la moitié des pauvres en France. Et pourtant les 18-25 ans n'ont pas accès aux minima sociaux comme le RSA. Ils ont les mêmes devoirs mais moins de droits que les autres générations.

Eux-aussi ont été frappés de plein fouet par la crise sanitaire. Moins contaminés par l'épidémie, ils se sont retrouvés isolés, privés de loisirs, désocialisés, en détresse psychique, dans des universités fermées, écartés du marché de l'emploi ou obligés de se brader. Mais surtout, les jeunes ont basculé massivement dans la précarité qui s'est largement aggravée.

Nous sommes devant le spectre d'une génération sacrifiée. 30% des 18-25 ans ont renoncé à l'accès aux soins pendant la Covid-19 faute de moyens. 55 % des étudiants ont éprouvé des difficultés pour boucler leur budget alimentaire. 1 jeune sur 6 a interrompu ses études avec la crise. Les chiffres sont catastrophiques. Les associations caritatives, le Secours Catholique, ATD Quart Monde ou le Secours populaire français n'ont pas cessé de sonner l'alerte. Les Restos du Cœur soulignent que la moitié des personnes aidées par l'association ont moins de 25 ans. Nous savons aussi que les perspectives ne sont guère positives. Le taux de chômage des jeunes actifs est jusqu'à 3 fois plus élevé. Plus de 35 % des jeunes actifs occupent un emploi précaire. L'âge moyen d'accès au premier CDI est proche de 29 ans et va encore reculer.

Les jeunes ont payé, payent et vont continuer à payer un lourd tribut à la crise. Y a-t-il une raison valable pour leur infliger de telles conditions de vie ou plutôt de survie ?

Face à l'urgence sociale, le Gouvernement bricole et étudie la création de mesurette comme un prêt de 10 000 euros : pousser les jeunes à s'endetter, une annonce révélatrice de son décalage et de son inaction depuis le début de la crise comme depuis le début du quinquennat. Nous devons stopper le sacrifice social de la jeunesse et proposer un véritable plan d'accompagnement notamment des plus fragiles qui ne sont pas toujours boursiers et qui n'ont pas ou peu d'aides familiales.

Les inégalités concernent aussi et fracturent en premier les jeunes. La crise n'est qu'un miroir grossissant des dégâts humains du système capitaliste.

Plusieurs initiatives parlementaires ont permis aux députés de déposer des projets de loi pour améliorer la situation financière des jeunes de moins de 25 ans. Concernant les étudiants, les députés communistes avec leur groupe GDR, ont présenté une proposition pour instaurer « Un revenu étudiant »

Cette proposition est une question d'équité qui doit permettre à chaque étudiant, quelle que soit sa situation sociale, d'étudier à plein temps !

En attendant, avec les conseillers départementaux du Nord, nous soutenons la création en urgence d'un minimum social inconditionnel ouvert aux 18-25 ans. Il pourrait être mis en place directement dans tous les départements. Ce revenu de base permettrait aux jeunes concernés d'être plus sereins et d'envisager autrement leurs études, leur apprentissage ou leur insertion professionnelle.

Comment poursuivre un projet personnel lorsque vous êtes dans l'angoisse pour gérer un budget de misère à l'euro près constamment obligé d'arbitrer entre loyer, factures, dépenses alimentaires, d'hygiène ou de santé ? Certains réfléchissent sur notre destin collectif dans le « monde d'après ». Pour qu'il soit plus digne et plus juste, il s'agit,

dès aujourd'hui, de ne pas oublier celles et ceux qui auront vu leur jeunesse et leur avenir durablement marqués par l'épidémie de la Covid-19.

Sur le plan local, nous proposons que notre Conseil municipal décide ce soir de mettre en place une aide sous forme d'un chèque de secours, valable dans les commerces essentiels, à destination des étudiants de moins de 25 ans. »

**Monsieur le Maire** : « Effectivement, vous aviez demandé l'autorisation de faire part de cette motion et je l'ai autorisée. Mon équipe et moi, prenons acte de la lecture de cette motion que vous venez de nous faire. Le sujet que vous évoquez est effectivement d'actualité. Cependant, je me permets de vous donner une analyse de cette motion, des incohérences et contradiction que j'y ai remarquées. Le sujet principal est « la création d'un minimum social pour les jeunes, c'est en tout cas, la première phrase de la motion que vous proposez, je vous cite : « Face à la crise, nous demandons l'ouverture en urgence d'un minimum social pour les jeunes. » Je suis surpris puisque la conclusion de votre motion est de demander au Conseil municipal de décider de mettre en place une aide sous forme d'un chèque de secours à destination des étudiants de moins de 25 ans. Pour moi, cette motion est donc incohérente. Souhaitez-vous un minimum social qui, soit dit en passant, ne peut être instauré que par le gouvernement ou alors souhaitez-vous un chèque de secours ? Parce que, clairement, entre les deux, il n'y a pas un fossé mais un ravin !! Ceci dit, la motion à laquelle vous faites référence, celle qui été déposée lors de la séance plénière du conseil départemental du Nord le 15 février est une motion forte demandant à l'Etat d'agir pour avoir un revenu jeune. A cette motion j'y adhère. La vôtre, malheureusement est trop contradictoire et même discriminatoire ! En effet, malgré l'incohérence que je viens de relever entre votre première phrase et votre dernière phrase, pourquoi la ville ne devrait-elle aider que les étudiants ? Et les jeunes en déshérence ? Les jeunes qui ont quitté le cursus scolaire ? Ceux qui peinent à trouver du travail ? qui vivent dans des taudis loués par des marchands de sommeil ? Est-ce qu'on les oublie, en tout cas vous ne les citez pas dans votre motion. Eh bien, nous la municipalité, nous nous en occupons, l'action ne doit pas se limiter à un chèque de secours ! Un chèque de 10 ou 20 €, donné une fois, et après ? Après que font-ils ? Leur précarité sera toujours la même ! On pourrait qualifier cette mesure de mesurette... ! Mon équipe et moi, nous nous occupons des jeunes dans leur globalité. Pas simplement des étudiants. A ce propos Madame Tanca, peut-être que vous pourriez nous apporter quelques précisions sur l'accompagnement mis en place dans la commune. »

**Madame Tanca** : « Effectivement Monsieur le Maire, des aides existent, peut-être peu connues ! Mais je ne doute pas que de nombreux partenaires aiguillent au mieux les jeunes sans pour autant ne cibler que des étudiants. Nous avons sur notre commune le PIJ (Point information jeunesse) qui travaillent avec ces organismes, associations, administrations, la Communauté de Communes dans le but d'informer et de faciliter les démarches de ces jeunes. Ce dispositif fonctionne durant la période de COVID et j'invite tous les jeunes qui souhaitent obtenir, un renseignement, une aide, un accompagnement à prendre rendez-vous au PIJ situé à l'Espace de Vie Sociale où ils pourront rencontrer le référent insertion. Je me permettrai toutefois de citer quelques aides qui ont le mérite d'exister :

Pôle emploi peut verser une aide appelée : l'aide aux jeunes diplômés : s'ils sont anciens boursiers, âgés de moins de 30 ans, qu'ils ont cessé leurs études et qu'ils étaient boursiers, ils peuvent prétendre à une aide qui est calculée à hauteur de 70 % du montant de la bourse de l'année précédente + 100 euros s'ils ne vivent plus chez leurs parents. Cette aide peut être versée pour une durée de 4 mois. Plus généralement, pour les moins de 26 ans, Pôle emploi ou l'APEC (association pour l'emploi des cadres) propose le dispositif accompagnement intensif.

Le jeune qui adhère à cet accompagnement dans le but de trouver un emploi, peut percevoir, si ses ressources sont inférieures à 300 euros par mois, à une aide qui varie de 497 euros à 1491 euros pendant 6 mois.

Il existe également la garantie jeunes portée par la mission locale, pour les 16-25 ans. C'est un contrat d'engagement d'une durée d'un an toujours dans le but d'aider le jeune à trouver sa voie par le biais de stage en milieu professionnel, de formation, etc. La garantie jeunes verse mensuellement la somme maximale de 492,58 euros. Je sais, par ailleurs, que la CAF peut octroyer le FAJ (Fonds d'aide aux jeunes) pour les moins de 25 ans qui ont perçu une aide personnelle au logement (Apl) d'un montant de 150 euros. Plus localement, le PIJ a travaillé en collaboration avec l'association le Lion's club afin d'aider financièrement 10 jeunes de notre commune. Le SCA a organisé une collecte de denrées alimentaires qui seront remises à des facultés pour aider les étudiants.

Depuis janvier, nous avons mis en place en collaboration avec le pôle-emploi de Somain « les rendez-vous de l'emploi » tous les premiers mardis du mois, dans le but d'accompagner tous les Anichois. Sans compter les associations locales, Resto du Cœur, Secours populaire, Secours Catholique qui œuvrent chaque jour sur notre commune.

Je souligne également que je suis ravie que la Maison France Services arrive sur notre commune pour aider et accompagner ces jeunes mais également tous les Anichois. Je conclurai en invitant tous les jeunes à oser franchir la porte du PIJ pour pouvoir trouver une aide et si besoin le CCAS pour avoir des aides financières. »

**Monsieur le Maire** : « Merci Madame Tanca, vous avez éclairé notre lanterne et je suis ravi que ce soit vous qui ayez expliqué ces quelques aides puisque votre métier permet aussi d'avoir cette légitimité de nous présenter les aides qui existent en plus de vos fonctions électives auprès de la jeunesse puisque vous connaissez parfaitement ce qui se fait dans les différentes structures de la commune et en tout cas au PIJ par exemple. Je vous remercie. Vous le voyez Madame Chantreau, je m'adresse à vous mais c'est à votre groupe que je m'adresse aussi, nous ne restons pas inactifs et pour terminer, je propose que cette question à visée sociale et solidaire qui a le mérite d'exister soit étudiée en Conseil d'Administration du CCAS puisque je pense que s'il y a bien un service ou un établissement public qui doit s'emparer de cette question c'est bien le CCAS. Et donc là, je me retourne vers Madame l'Adjointe aux affaires sociales Mirtille pour qu'elle le note et qu'on puisse en discuter en Conseil d'Administration. Enfin, Madame Chantreau, je regrette que la vraie motion, celle soumise au Conseil Départemental, celle pour laquelle il y a eu une conférence de presse avec les conseillers départementaux du secteur, n'ait pas été proposée ou lue à notre conseil et c'est pour ça que j'espère de tout cœur que votre intervention que j'ai par ailleurs autorisée parce que je considère que l'expression démocratique est l'essence même de notre assemblée, j'espère de tout cœur que votre intervention n'est pas une intervention électoraliste en vue des très proches élections départementales. »

**Monsieur Fleury** : « Sur cette question, vous nous dites que la motion aurait été réécrite, c'est vrai à la marge, car on avait le souhait de contextualiser la motion. Si vous avez lu la motion du Département c'est quasiment la même, on a rajouté un chapitre, on a parlé aussi de nos députés, ça nous semblait nécessaire. Vous nous dites que cette motion modifiée est incohérente nous pensons le contraire c'est vrai qu'ici, vous l'avez noté, ce n'est pas le conseil des ministres alors vous serez premier ministre un jour, je ne sais pas, mais en tout cas, nous ce qu'on voulait c'était agir avec le Conseil municipal en apportant une aide supplémentaire aux aides citées par Madame Tanca, on a précisé les étudiants mais vous avez raison pourquoi le préciser c'est une motion de principe, on souhaite que les modalités soient discutées ensemble pour pouvoir apporter cette aide supplémentaire à celles qui existent déjà car on vit dans un contexte extrêmement difficile, les aides que vous avez évoquées sont très bien Madame Tanca, mais on considère qu'on ne va pas assez loin et si le conseil municipal peut agir dans ce contexte de crise sanitaire c'est tant mieux. »

**Monsieur le Maire** : « C'est bien ce que je disais la question a le mérite d'avoir été posée et nous l'étudierons en conseil d'administration du CCAS. Toutefois, il y avait quand même une incohérence entre le titre de la motion qui est la demande d'un revenu jeune et la conclusion qui est de demander un chèque qui pourrait être considéré également comme une « mesurette » puisqu'une fois le chèque donné, que se passe-t-il après ? Il y a vraiment un suivi qu'il faut avoir non pas qu'auprès des étudiants mais des jeunes et le CCAS, le PIJ, les différentes actions qu'on met en place servent à ça. »

**Madame Chantreau** : « Je voulais juste revenir sur le fait que vous parliez d'incohérence dans le texte. Nous sommes en faveur, et je pense qu'on l'est tous puisque vous nous l'avez dit, d'un soutien de cette motion qui a été présentée au Conseil Départemental. Sur la conclusion, on a voulu contextualisé au niveau de la ville. Effectivement, il y a beaucoup d'aides qui sont là pour les jeunes de moins de 25 ans, actuellement avec la Covid ce n'est quand même pas encore suffisant. On peut le voir quand il y a des distributions de denrées alimentaires, on fait queue dans les facultés. Maintenant, il faut voir le dernier paragraphe comme un projet, on vous propose et on veut prendre parti aussi dans l'élaboration mais de faire un projet ce n'était pas une attaque, ce n'était pas une argumentation politicienne pour les prochaines élections régionales et départementales, loin de là, sachez-le, notre intervention consistait juste à apporter la motion, la présenter au public Anichois et proposer un projet qui pourrait se concrétiser sur la commune d'Aniche, bien sûr au travers du CCAS pourquoi pas, nous sommes là au « Rassemblement Citoyen, Aniche ma Commune J'y Tiens » pour soutenir le projet et vous aider si vous souhaitez concrétiser ce projet. Là, on avait parlé de chèques de secours mais ça peut être en bon d'achat, pourquoi pas dans les commerces essentiels sur Aniche comme vous l'avez fait au moment de Noël. Là aussi c'était une mesure qui fut ponctuelle et après que s'est-il passé pour les foyers qui ont eu droit à ce chèque. »

**Monsieur le Maire** : « Si je me suis permis de faire référence aux élections départementales c'est parce qu'on voit de tout aujourd'hui et tout peut être sujet à discours électoralistes pour les départementales ou les régionales. Avec Madame Stiévenard, nous sommes prêts à étudier la question, effectivement, pourquoi pas un panier avec de la nourriture, il faut y réfléchir, il faut qu'il y ait un suivi de la jeunesse, je ne parle pas que des étudiants puisque dans la motion, on n'évoquait que les étudiants, il faut qu'on touche les invisibles, les jeunes en déshérence, il y a vraiment des choses à faire et il faut réussir à coordonner toutes les actions qui sont déjà mises en place sur la commune et sur l'intercommunalité puisque je sais que les services de la Communauté de Cœur d'Ostrevent font aussi beaucoup de choses en faveur de la jeunesse, en faveur de l'emploi, de retour à l'emploi, de la formation et ça c'est très important et il faut le mettre en avant. Je suis prêt à réfléchir, à discuter, à envisager des aides communales mais pour toute la jeunesse. »

### **III - DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Le 9 décembre 2020 : Décision de louer à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020, l'immeuble situé 16, rue Gambetta à Mme Véronique BEHR moyennant un loyer mensuel de 390€.

Le 28 décembre 2020 : Décision d'attribuer le marché d'aménagement de 2 carrefours à feux à l'Entreprise EIFFAGE pour un montant de 149 975,32 € TTC

Le 29 décembre 2020 : Décision d'exercer le droit de préemption sur l'immeuble cadastré AI 16 au prix indiqué dans la D.I.A. soit 95 000€ (dont 8 000€ de frais d'agence) en vue de réaliser dans l'intérêt général et à moyen terme, un programme d'urbanisation.

Le 31 décembre 2020 : Décision d'accepter le règlement reçu de la Compagnie d'Assurances SMACL d'un montant de 1 920€. Cette somme correspond au remboursement des frais de conception, rédaction et enregistrement du mémoire en défense présenté par notre avocat suite à la réception d'une requête pour contestation d'un certificat d'urbanisme négatif délivré le 11 février 2020.

Le 31 décembre 2020 : Décision de passer avec la Société Servia un contrat de maintenance et d'assistance système des matériels informatiques de la structure sociale, du relais d'assistantes maternelles, du point info jeune et de l'école Basuyaux pour un montant annuel de 2 311,73 € TTC. Ce contrat est conclu pour une durée de trois ans à compter du 17 novembre 2020.

Le 13 janvier 2021 : Décision de signer la convention transmise par Maître Poulain Nathalie, en contrepartie de son intervention, l'avocat percevra des honoraires fixés comme suit : honoraire principal au taux horaire de 220€ H.T, frais et débours supplémentaires (ouverture de dossier-enregistrement archivage, frais de photocopies, postaux, de déplacement).

Le 14 janvier 2021 : Décision d'accepter le règlement reçu de notre Compagnie d'Assurances SMACL d'un montant de 680,92 € correspondant au remboursement des dégradations avec entrée par effraction et incendie extérieur effectués à la Salle Pierre de Coubertin.

Le 22 janvier 2021 : Marché de salage des voies communales - Décision d'apporter une modification de marché avec un avenant n°1 portant sur l'augmentation du montant annuel de l'Accord-Cadre à hauteur de 50 % du montant du marché initial en invoquant les dispositions de l'article R 2194-5 du Code de la Commande Publique. Cette modification contractuelle n°1 augmente le coût initial de 20 000 € HT soit 50 % du montant du marché initial. Le montant passe donc de 40 000 HT à 60 000 € HT soit 72 000 € TTC.

Le 28 janvier 2021 : Projet de restructuration et d'extension de l'école Marcel-Cachin - Décision de signer avec l'agence d'Architecture SARL SYNAPS – ECOURT SAINT-QUENTIN, un avenant n°1 modifiant la dénomination sociale et le siège social du mandataire chargé du marché de maîtrise d'œuvre. La raison sociale initiale du mandataire était l'agence ARCASite SARL d'Architecture située à DOUAI.

Le 2 février 2021 : Projet de restructuration et d'extension de l'école Marcel-Cachin - Décision de signer avec le groupement de Maîtrise d'œuvre dont le mandataire est l'agence d'Architecture SYNAPS Atelier Collaboratif, un avenant n°2 d'un montant de 51 787,44 € HT portant sur la fixation du forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre.

Le 3 février 2021 : Décision de recréer le costume du géant Kopierre. La prestation concerne la veste, les épauettes, les galons et la jupe. Elle respectera totalement les dimensions du géant dont la reconstruction est assurée par l'association « Géants en nord – G.en » Le coût de la fabrication s'élève à 2 600 € TTC.

Le 3 février 2021 : Décision de passer un avenant prolongeant le contrat de location passé avec la Société Diac Location pour la location d'un véhicule KANGOO ZE immatriculé ET-861-SX jusqu'au 31 mars 2021 pour un montant de location mensuel de 434,68 € TTC.

Le 4 février 2021 : Décision d'accepter le règlement reçu de notre Compagnie d'Assurances SMACL d'un montant de 343,50 €. Cette somme correspond au remboursement de la dégradation d'un potelet par choc de véhicule rue Gambetta.

Le 4 février 2021 : Décision d'accepter le règlement reçu de notre Compagnie d'Assurances SMACL d'un montant de 1 416€. Cette somme correspond au remboursement des frais d'honoraires de l'avocat assurant notre défense pour l'annulation d'un rapport d'expertise judiciaire suite à un accident de travail d'un de nos agents.



Le 11 février 2021 : Décision de confier à la Société STD les prestations de télésurveillance des bâtiments communaux pour un montant de 3 024 TTC pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2021. Chaque intervention sur les sites sera facturée en sus au prix unitaire de 60,30 € T.T.C.

Le 11 février 2021 : Décision de confier à la Société STD les prestations de maintenance et vérification des alarmes incendie pour un montant de 15 865,92 € TTC pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2021.

Le 11 février 2021 : Décision de confier à la Société STD les prestations de maintenance et vérification des alarmes intrusion dans les bâtiments communaux pour un montant de 3 852€ TTC pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Le 22 février 2021 : Décision de signer avec le groupement dont le mandataire est l'Atelier Poletti-Wable, un avenant n°1 portant sur la modification de la phase 2 concernant l'étude d'aménagement durable « Définition de principes d'aménagement écologiques, paysagers et urbains pour le site quartier nord ».

Le 22 février 2021 : Décision de confier à la Société HYSECO la prestation de dératissage pour un montant de 2 040€ TTC pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 inclus.

Le 09 février 2021 : Décision de confier à la Société Lys Restauration la fourniture des repas dans les restaurants scolaires des écoles maternelles et primaires et les accueils de loisirs durant la période du 08 mars 2021 au 05 février 2022 selon la tarification suivante :

Prix unitaire TTC du repas pour les écoles maternelles et le centre de loisirs maternel : 2,33 € le repas

Prix unitaire TTC du repas pour les écoles primaires et le centre de loisirs primaire : 2,39 € le repas

Prix unitaire TTC du repas pour les adolescents et les repas adultes : 2,69 € le repas

Le 1<sup>er</sup> mars 2021 : Décision de confier à la Société Delb'art la prestation de maintenance de l'arrosage automatique des terrains A et B du Stade des Navarres pour un montant de 870,00 € TTC pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2021. Le contrat pourra être reconductible chaque année pour une durée totale n'excédant pas 3 ans soit jusqu'au 31 décembre 2024.

**Monsieur le Maire** : « Avant de nous quitter, je vous fais part de quelques informations. J'ai pris un arrêté portant composition du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail plus connu sous le terme CHSCT. Je vous en informe et ça rejoint un petit peu ce que vous me disiez tout à l'heure Monsieur Cléry, le dialogue social on s'en occupe, on s'en charge et il était nécessaire de créer un CHSCT, j'arrête donc la composition de ce comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail comme suit : 5 membres titulaires représentant la collectivité qui sont Xavier Bartoszek, Jessica Tanca, Noël Poignard, Yves Condevaux et Rémy Fleury – 5 membres suppléants qui sont Mirtille Stiévenard, Jean-Claude Denis, Catherine Leriche, Aurélie Hammiche et Michel Meurdesoif. Au niveau du personnel, il y a également 5 titulaires et 5 suppléants. Pour les titulaires se sont Madame Christelle Lefebvre, Carole Génot, Dorothée Dreser, Michel Fleury et Jean-Marc Carpentier et pour les suppléants il s'agit de Madame Bernadette Laisne, Emmanuelle Rajczyk, Thierry Facon, Laurent Carlier et Béatrice Roger. J'ai également pris un arrêté pour la composition du Comité Technique commun à la mairie et au CCAS qui est composé des mêmes membres. Je vous informe également que notre demande pour la création d'un centre de vaccination sur le territoire de la commune a été envoyée et que nous sommes dans l'attente de la réponse de l'ARS. Cette demande de mise en place d'un centre de vaccination contre la COVID 19 est faite en collaboration, en partenariat très proche avec la Communauté de Communes Coeur d'Ostrevent et je remercie les agents de la Communauté de Communes Coeur d'Ostrevent ainsi que les agents de la commune d'Aniche qui ont travaillé d'arrache-pied pour créer ce dossier. Je vous informe que le vendredi 12 mars il y aura un centre de dépistage à la salle Pierre de Coubertin, jour de marché, l'ARS qui a consulté la Communauté de Communes a demandé d'installer un centre de dépistage sur le territoire de la CCCO et c'est Aniche qui a été pressenti pour mettre en place ce centre de dépistage. Il aura donc lieu à la salle Pierre de Coubertin de 9 h à 17 heures non-stop le vendredi 12 mars, il est ouvert à tous même si c'est sur la Communauté de Communes vous imaginez bien que des habitants d'Emerchicourt ou d'autres communes viendront se faire dépister et je réponds là à une question de Madame Chantreau qui a été posée sur les réseaux sociaux : vous êtes la bienvenue Madame Chantreau. Vous avez pu voir qu'on a fait une campagne de communication très importante puisque des affiches ont été placardées dans toute la ville, les commerces ont également affiché l'information dans les vitrines, les professionnels médicaux et paramédicaux ont été informés et communiquent également et dès la rentrée, les écoliers, les collégiens et les lycéens recevront dans leurs carnets de correspondance un flyer qui explique pourquoi se faire dépister et comment se faire dépister soit 2 500 élèves. Je remercie les agents de la Communauté de Communes, je remercie Monsieur le Président de la Communauté de Communes Coeur d'Ostrevent Frédéric Delannoy et je remercie les agents de la collectivité de la mairie d'Aniche, je remercie également l'ensemble des professionnels de santé qu'ils soient médecins, pharmaciens, infirmiers et même notre laboratoire. Je vous informe également que le camion bleu que tout le monde connaît et dont Madame Tanca a parlé tout à l'heure sera présent sur notre commune le vendredi 12 mars matin, beaucoup de personnes y prennent rendez-vous et c'est vrai que de nombreux dossiers sont résolus à l'intérieur de ce camion. Quand nous

aurons inauguré la maison France Services et j'y viens, on pourra dire merci au camion et ce sera la maison France Services qui prendra le relais. Je vous informe donc que l'inauguration de la Maison France Services aura lieu le 17 mars en comité restreint, j'en suis désolé mais on est toujours dans le cadre des gestes barrières de la réglementation Covid 19. C'est Madame Stiévenard, adjointe aux affaires sociales, qui gère de main de maître cette inauguration, elle prévoit tout, l'Etat sera présent et quelques personnalités politiques au sens noble du terme : Monsieur le Député, Monsieur le Conseiller Départemental, Monsieur le Président de la Communauté de Communes Coeur d'Ostrevent et d'autres. Le 19 mars, toujours sur le marché aura lieu l'opération « Mars bleu » en partenariat avec la Communauté de Communes Coeur d'Ostrevent, Il s'agit d'informer sur le dépistage du cancer colorectal, c'est quelque chose de très important, il y aura donc sur le marché un stand tenu par la Communauté de Communes. Le 21 mars, cette fois-ci en partenariat avec la Région des Hauts-de-France et la Communauté de Communes Coeur d'Ostrevent devait avoir lieu une action de nettoyage de la nature sur le cavalier d'Azincourt, mais il semblerait que cette action soit reportée au mois de mai à cause des restrictions gouvernementales. J'en profite pour vous dire qu'un arrêté préfectoral du 4 mars oblige le port du masque dans toutes les zones d'agglomération, quelles que soient les rues, dans toutes les communes du Nord, on doit porter le masque dès qu'on est à l'extérieur. Le centre de vaccination de Somain va ouvrir, vous allez le découvrir dans le Cœur Mag. En attendant notre centre de vaccination, je vous invite à prendre rendez-vous pour les personnes fragiles et âgées à Somain où on vaccine déjà à partir de ce week-end c'est vraiment un partenariat qu'il faut créer avec le centre de vaccination de Somain et celui d'Aniche puisque pour vacciner 72 000 habitants du Cœur d'Ostrevent, un seul centre ne suffira pas. Je ne vous donne pas la date du prochain conseil municipal mais sachez d'ores et déjà qu'il aura lieu fin mars nous avons choisi de le faire le samedi matin parce qu'avec les restrictions du couvre-feu, on s'est dit que c'était mieux de le faire le samedi matin et puis par rapport aux activités professionnelles de chacun et de chacune, mais on a quand même remarqué que le samedi matin parfois c'était un peu gênant. On vous propose d'alterner entre le samedi matin et un soir de la semaine. Le prochain conseil municipal aura lieu fin mars, un soir de la semaine et pour celui de début avril, on le fera un samedi matin. Au prochain conseil municipal on présentera le rapport d'orientations budgétaires et pour celui d'après, il nous faudra voter le budget. Je pense avoir fait le tour des informations générales, je vous remercie de votre présence à cette séance de conseil municipal, je vous souhaite un bon week-end et portez-vous bien, soignez-vous et protégez-vous surtout, merci. »

***L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 10h35 et invite les conseillers à signer le registre des délibérations.***